

# La Femme-Avocat

Croirait-on que cette question est en train de passionner Paris? C'est qu'elle n'est qu'un signe de plus, une nouvelle étape dans cette lente conquête, cette décisive révolution qui va peut-être bouleverser toute la vie sociale. La question féminine est aussi envahissante et, qui sait, aussi grave que la question sociale. Qu'on soit bienveillant ou hostile aux revendications féminines, il faut constater, comme un fait indéniable, que cette campagne, dont l'exemple nous vient d'Amérique et d'Angleterre, gagne chaque jour du terrain. Ainsi l'opinion publique et, en tous cas, la presse presque unanimement se déclarent favorables. En ce moment, à un point qui sera important dans cette suite de réclamations et de victoires féminines: il s'agit de l'admission des femmes dans l'ordre des avocats.

En effet, une doctoresse, M<sup>lle</sup> Jeanne Chauvin va présenter au conseil de l'ordre des avocats du barreau de Paris, dès la rentrée, un mémoire intitulé: *La Femme-avocat*, demandant pour elle-même son inscription au tableau. Elle est, certes, en bonne posture, pour adresser cette requête. Non seulement elle a conquis ses diplômes ordinaires pour être licenciée en droit, grade qui équivalait au doctorat des universités belges et suffit pour être avocat, mais elle a, de plus, accompli les deux années supplémentaires et passé l'examen final de doctorat en droit, qui, en France, est plus compliqué et constitue un grade universitaire plus important. Jusqu'ici elle s'était contentée de tenir un cabinet d'affaires, achalandé, parait-il, et où elle donne à ses clients des conseils judiciaires et compétents.

Maintenant elle voudrait plaider, pour le plaisir sans doute, et aussi pour le principe. Car elle aussi a combattu pour les revendications féminines, non pas dans le camp des exaltés et des révolutionnaires, mais dans le groupe de ces femmes, instruites et pratiques, réunies autour de M<sup>me</sup> Schmal, directrice de l'*Avant-Courrière*, laquelle réclama et obtint, on le sait, quelques réformes légales assez justes, par exemple le droit pour la femme de disposer librement du produit de son travail.

Quant à M<sup>lle</sup> Chauvin, elle mène campagne surtout dans son sens professionnel; et, déjà en un article ancien, elle déclarait, en citant Étienne Boileau que « au XIX<sup>me</sup> siècle il y avait des prudes femmes, en la rue au Gout à Paris, Johanna la Pie et d'autres jurees, les mergredi après la Magdeleine ». Aurons-nous bientôt des prudes femmes encore, et maintenant des avocates?

Il est peu probable que le conseil de l'Ordre acquiesce. L'opinion et la presse entière ici semblent favorables à l'innovation. Mais le barreau a des idées réserves, conservatrices. Il est surtout très jaloux de ses privilèges, de sa constitution stricte et formaliste. Les anciens du conseil ne veulent pas sans ennui le relâchement dans les anciens statuts qui étaient plus rigoureux encore. Tout était réglé. Imagine-t-on qu'il y avait un contrôle sur le port de la barbe, qui était défendue, et défendues aussi les moustaches. On n'aurait que les favoris, ce qui donnait à tous les avocats un type uniforme, une physionomie de maîtres d'hôtel. Seule la nouvelle loi militaire oblige à céder sur ce point. Mais l'Ordre maintient d'autres rigueurs: il interdit aux avocats d'ici de mettre leur nom sur leur porte, d'habiter en garni.

Ordre sévère et formaliste, comme on voit, et qu'on verrait mal se bouleverser lui-même par l'admission des femmes! Car s'il tient à ses statuts, il tient surtout à son monopole; et ouvrir la porte aux femmes, ce serait bientôt l'ouvrir à tout le monde. Mais ce monopole jaloux, qui sait s'il sera de longue durée? Il y a depuis longtemps un projet déposé à la Chambre et même une commission parlementaire nommée, quant à la demande de suppression du privilège des avocats. L'hostilité est fréquente entre les avocats et les parlementaires. Au moment du procès du Panama, les maîtres du barreau, défendant les accusés, furent agressés vis-à-vis des vendors et des concessionnaires, même vis-à-vis des membres du Palais Bourbon qui s'en tenaient à quelques victimes exploités.

Le Palais Bourbon usa de représailles, nomma un rapporteur, M. Perrier, député de la Savoie, pour conclure sur la suppression du monopole des avocats, épée de Damoclès de temps en temps dégainée par dessus l'ordre des avocats. Celui-ci, d'ailleurs, ne s'en effarouche pas.

Un maître du barreau avec qui nous causâmes un jour de ce monopole menacé, nous répondit: « Qu'importe qu'on nous supprime. Nous nous constituerons en un syndicat. On aura à choisir entre les membres d'une corporation très fermée, très exclusive, très sévère, qui exigera les mêmes garanties de diplôme, d'honorabilité, et une tourbe sans références qui encombrera le prétoire ».

Comme on le voit, le barreau n'est pas disposé à

se laisser empiéter ni envahir. Aussi est-il presque certain qu'il repoussera M<sup>lle</sup> Chauvin, malgré ses diplômes, son honorabilité, son talent. Il pourrait le faire sans donner de raison, puisqu'il est maître absolu de son tableau. Mais il préférera politiquement invoquer des textes. Et les lois constituent un immense arsenal où on trouve toujours quelque vieille arme à sa convenance.

Donc il existe un décret de 1811 prévoyant le cas où un tribunal ou une cour se réunissant pas le nombre de magistrats nécessaires, s'adjointrait l'avocat le plus ancien présent à l'audience. Celui-ci pourrait, aussitôt, de ce fait, de toutes les prérogatives acquises à l'ordre judiciaire. Or, pour être avocat, il faut avoir de ses droits politiques. Le tour est joli et digne des vieux casnistes de la procédure.

M<sup>lle</sup> Chauvin et les doctoresse répondront sans doute. Nos droits politiques? Nous les aurons bientôt. Qui sait? Les femmes s'introduisent partout. Elles sont dans les emplois, les téléphones, les postes. Il y a plus de quarante femmes qui exercent déjà la médecine dans Paris.

Il y en a un grand nombre dans la littérature, une armée de Bas-Bleus dont Barbey d'Aurevilly, cette fois, n'aurait plus raison. Hier ont aussi conquis enfin l'École des Beaux-Arts, cette École des Beaux-Arts inaccessible, dont une jeune poétesse russe, Marie Baskiritch, disait qu'elle forcerait l'entrée quand même, se déguisant en homme pour suivre les cours et être Prix de Rome. Maintenant elles y entrent librement, participent aux bourses, subsides, faveurs, sur un pied d'égalité.

Tout cela est excessif peut-être, et va bien compliquer la vie, bouleverser les mœurs. Mais le monde évolue sans cesse, et Victor Hugo prophétisa juste en disant que ce siècle verrait la proclamation des droits de la femme.

GEORGES RODENBACH.

## MARGARINE ET BEURRE

Un homme compétent, fort au courant de ce qui se passe en Belgique, nous écrit:

« Les renseignements publiés par votre journal, sous la signature Job, dans le numéro du 19 septembre au sujet des fraudes qui se pratiqueraient dans la composition de la margarine sont absolument inexacts et ne reposent, en réalité, que sur une légende fort répandue, en France surtout, par certains chimistes.

La margarine se compose de produits sains et ne peut guère en contenir d'autres, attendu que les tripotages dont on accuse les fabricants seraient fort coûteux et n'aboutiraient qu'à produire des margarines invendables.

Le Dr Fizez, le professeur lui-même et autres functionalistes ont été depuis longtemps mis en demeure d'établir ce qu'ils avancent contre les margariniers. Jamais ils n'ont pu fournir la moindre preuve.

Votre correspondant a d'ailleurs sans doute rédigé son article d'après un travail ou des rapports exotiques, puisqu'il ignore que les mesures qu'il réclame au sujet du beurre et de la margarine sont depuis le 11 mars 1895 en vigueur en Belgique et qu'elles produisent d'excellents effets. »

N. D. L. R. — Nos lecteurs auront sans doute remarqué que la lettre du menuier insérée dans notre numéro d'hier contredisait déjà les énonciations de l'article de la veille de M. Job.

— Au premier tour de scrutin, en 1894, 9,840 voix avaient été accordées au catholique le moins favorisé, 9,300 au libéral le moins favorisé et 1,600 au socialiste. En tout 20,740 voix.

— En 1897, au premier tour, 9,457 voix ont été accordées au catholique, 6,255 au libéral, 6,669 au socialiste. En tout 22,381 voix.

— Au ballottage, en 1894, le catholique le moins favorisé obtenait 11,045 voix et le libéral le moins favorisé 10,265. En tout 21,300 voix.

— M. Cartuyvels, catholique, et M. Dochen, libéral, les plus favorisés de chaque liste obtenaient respectivement 11,520 et 10,293 voix, soit en tout 21,813 voix.

— En 1897, au ballottage, le catholique obtenait 11,536 voix et le socialiste 10,802. En tout 22,338 voix.

— Donc, par rapport au ballottage de 1894, le candidat catholique obtient autant de voix que le candidat catholique le plus favorisé du ballottage de 1894: 11,536 contre 11,529 obtenus par M. Cartuyvels, — et le candidat socialiste n'obtient que 509 voix de plus que le candidat libéral le plus favorisé en 1894 (M. Dochen qui avait 10,293 voix).

— Donc, la coalition libérale-socialiste n'a gagné en 97 que 509 voix, bien que le chiffre des votes valables ait augmenté de plus d'un million.

Il est à remarquer que le *Peuple* avait déclaré qu'il ne s'agissait pas, au ballottage, d'une élection socialiste, mais simplement d'assurer la victoire d'un anticlérical.

Cette note a été celle de tous les journaux libéraux, radicaux et de leurs propagandistes. Le candidat socialiste s'était même défendu dans la *Belle-Forme* d'avoir dit qu'il trait à la Chambre pour combattre les « doctrines réactionnaires ».

Son pétrole, même dilué de tant d'eau claire a rebutu l'estomac du corps électoral bachelien. C'est toute la morale qu'il y a à tirer de cette élection.

L'*Avenir du Tournaisis*, la feuille qui défend M. Bara à Tournai, pleurait déjà d'émotion la semaine dernière à l'idée que la triple alliance, se scellant à Waremmé, serait le point de départ d'un mouvement qui, aux prochaines élections, assurerait le triomphe des coalisés libéraux, socialistes et radicaux, l'avènement d'un ministère de Gauchie gouvernant avec une majorité tripartite.

Waremmé n'a pas coupé dans le pont, bien que, si tant le dire, il était très tentant pour les libéraux de voter contre le candidat catholique, vu qu'il ne s'agissait que d'une élection partielle sans influence sur le sort de la majorité et que les socialistes se faisaient, pour décrocher un mandat, aussi souples, aussi humbles, aussi caressants qu'un chat à l'aspect d'un bon morceau.

## LE PATRIOTE — Abonnements

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 1897 : pour Bruxelles, 3 fr. pour la province, 4 fr.

Envoi gratuit du journal jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre prochain.

R'abonne à tous les bureaux de poste du pays et au bureau du journal, 12, Montagne-aux-Herbes-Potagères, Bruxelles.

On lit dans un journal militaire et congrais, un organe cher à la Cour :

## Les examens d'admission à l'École militaire

Dans le monde qui s'intéresse à ces examens, monde plus nombreux qu'on ne le croit, le nombre de candidats étant considérable et chacun d'eux ayant des parents et des amis, il n'est bruit que de la première épreuve dite épreuve littéraire qui vient de se terminer et dont on connaît depuis quelques jours les résultats. Sur 266 inscrits, 154 candidats ont été choisis. Pour la section de l'Artillerie et du génie, dont nous nous occupons surtout dans ce qui va suivre, il y a cette année 25 élèves à admettre et l'une des conséquences de cette hexatomb est que pour disputer ces 25 places, il reste à peine en présence 42 candidats. Est-ce un bien, est-ce un mal, au point de vue du bon recrutement des élèves appelés à suivre les cours de l'établissement?

Au premier abord, on est tenté de dire : Voilà de la véritable sélection, ne seront certainement admis que ceux formant le dessus du panier du lot et la promotion de 1897 ne donnera assurément à l'armée que des officiers de toute première valeur. Mais lorsque nous aurons fait connaître le mécanisme de ces épreuves d'admission et les résultats que les agissements inaugurés cette année doivent avoir pour la suite des études des jeunes gens appelés à porter l'épaulette, plus d'un parmi ceux qui auraient dit: « Voilà de la véritable sélection », modifiera son opinion première et s'écriera tout au contraire: « En bien, elle est jolie la sélection! »

Nous avons reproduit il y a peu de jours les lignes de la *Belgique militaire* dans lesquelles ce journal, par la plume d'un littérateur, disciple fervent de Calhoun et de Clio, félicite le jury au sujet du principe qui a présidé au choix des questions posées. Dans les milieux militaires on ne se ralle absolument pas à ces félicitations et pour cause.

Exposons tout d'abord que l'examen d'admission comporte deux épreuves. La première, l'épreuve littéraire porte sur la littérature, l'histoire, la géographie et les langues. A chacune de ces branches est affectée une cote d'exclusion, c'est-à-dire que le candidat qui, dans « l'une ou l'autre » d'entre elles, n'a pas obtenu, sur 20 points respectivement la cote 10-8-8 et 8, ne peut prendre part à la deuxième épreuve qui ne comprend que les mathématiques.

Ajoutons que dans la supputation des points qui doivent fournir la cote finale exigée pour l'admission, aux points obtenus dans l'examen de mathématiques, est attribué une valeur de 2/3, alors

l'ensemble des branches réunies de l'examen n'est que de 1

On le voit, pour l'est-à-dire, arriver à un examen est une

Qu'y a-t-il d'abord dans le candidat sans

Il importe donc de

Il nous semblait à

Il nous semblait à

Il nous semblait à

Il nous semblait à

Il nous semblait à

Il nous semblait à

Il nous semblait à

Il nous semblait à

Il nous semblait à

Il nous semblait à

Il nous semblait à

Il nous semblait à

Il nous semblait à

Il nous semblait à

Il nous semblait à

Il nous semblait à

Il nous semblait à